

# 3 étapes

## POUR EMBAUCHER UN(E) ALTERNANT(E)

Vous souhaitez former les futurs professionnels de votre entreprise ?

Embauchez un(e) alternant(e),  
un dispositif gagnant-gagnant !

### Choisir l'alternance c'est...



**Assurer l'avenir de l'entreprise en transmettant vos savoir-faire.**



**Bénéficier des aides au recrutement**  
*(aide pour le recrutement d'un(e) apprenti(e), réduction de charges sociales)*



**Embaucher sans avoir peur de se tromper !**

### 1 REMPLIR LES CONDITIONS D'EMBAUCHE

Vous pouvez embaucher un(e) alternant(e) si :

• Vous êtes une entreprise relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ou encore **employeur du milieu associatif et des professions libérales.**

• Vous êtes un employeur du secteur **public** non industriel et commercial (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs).

**3 CONDITIONS** sont nécessaires pour embaucher un(e) alternant(e)

- 1 Avoir une activité en lien avec la formation préparée par l'apprenti(e).
- 2 Garantir une formation satisfaisante.
- 3 Désigner un maître d'apprentissage qualifié ou tuteur(trice) qualifié(e).

## 2 TROUVER SON ALTERNANT(E) en Bourgogne-Franche-Comté

Vos interlocuteurs privilégiés dans vos démarches sont :

### VOTRE **CONSEILLER** **FRANCE TRAVAIL**

Pour une aide à la recherche  
et sélection des candidats.

LE **CFA** OU  
**L'ORGANISME DE FORMATION**



### VOTRE **OPCO**

Pour la validation, la conclusion  
et le financement des frais  
de formation, d'évaluation et  
d'accompagnement :

[www.travail-emploi.gouv.fr/ministere/  
acteurs/partenaires/opco](http://www.travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco)

## Recruter en alternance, combien ça coûte ?

Calculez en quelques clics le **montant des aides** dont vous  
pouvez bénéficier et le **coût généré par votre futur(e) alternant(e)**  
avec le simulateur de rémunération :

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)



## 3 BÉNÉFICIER DES AIDES À L'EMBAUCHE pour un contrat en alternance

Les contrats en alternance sont accompagnés d'aides financières, qu'elles soient versées par l'État ou par France Travail. En fonction du type de contrat, d'autres dispositifs peuvent être prévus tels que des exonérations de charges.

**Une aide à l'embauche des alternants de 6 000 €**  
est accordée pour les contrats signés entre le 1<sup>er</sup>  
janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.



### À noter !

Cette aide est aussi valable  
pour les jeunes de moins  
de 30 ans en contrat de  
professionnalisation.

### Vous avez encore des questions ?

Consultez la **FAQ Plan de relance alternance** sur le site [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)  
(rubriques *Formation professionnelle*, puis *Entreprise et Alternance*).

